

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 09 JUIN 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 09 juin 2014 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Théroux, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

SONT ABSENTS :

M. Daniel Labbé, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

Assistance : 5 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

14-06-123

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

14-06-124

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

14-06-125

5. Global électromécanique inc. – Travaux de mise à jour des stations de pompage

CONSIDÉRANT que Global électromécanique inc. a effectué des travaux de mise à jour pour les stations de pompage suite à son inspection annuelle selon le mandat octroyé par la résolution 14-02-44;

CONSIDÉRANT que le total des factures s'élèvent à 21 959,33 \$ plus les taxes applicables (22 774,17 \$ net) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-414-00-526 « Entretien matériel - Usine » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-06-126

6. Vacuum 2000 inc. – Nettoyage des stations de pompage

CONSIDÉRANT qu'à chaque année la municipalité procède au nettoyage des stations de pompage en mandatant la compagnie Vacuum;

CONSIDÉRANT que Vacuum 2000 inc. a procédé au nettoyage mais que la coordination des travaux a été effectuée par Global électromécanique inc. qui devait inspecter les stations de pompage selon le mandat octroyé par la résolution 14-02-44;

CONSIDÉRANT que la facture de Vacuum 2000 inc. s'élève à 3 020,00 \$ plus les taxes applicables (3 132,06 \$ net), et que le paiement doit être effectué à Global électromécanique inc., puisque Vacuum a facturé les travaux à la compagnie qui a coordonné les opérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 3 472,25 \$ à Global électromécanique représentant le montant total de la facture de Vacuum 2000 inc., incluant toutes les taxes applicables;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-521 « Entretien service égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-06-127

7. Demande de dérogation mineure – M. Serge Benoît et Mme Julie Faucher

CONSIDÉRANT que monsieur Serge Benoît et madame Julie Faucher demandent une dérogation mineure afin de faire accepter et homologuer une marge de recul avant de 5.90 mètres, plutôt que 6.32 mètres précédemment accordée, et dont la norme règlementaire est de 7.62 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 916-2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est due à une erreur de piquetage présumée lors de la dernière demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Serge Benoît et madame Julie Faucher et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

14-06-128

8. Demande de dérogation mineure – M. Laurent Guévremont et Mme Carmen Martineau

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Guévremont et madame Carmen Martineau demandent une dérogation mineure afin de faire accepter, pour une construction de garage projeté, une hauteur de 18 pieds alors que la norme est de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 338 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est due, à la largeur du bâtiment qui est incompatible avec une hauteur moindre à cause de la pente du toit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Laurent Guévremont et madame Carmen Martineau et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

DÉPÔT

9. Dépôt du rapport d'indicateurs de gestion 2013

Le rapport des indicateurs de gestion 2013 est déposé conformément à la loi et sera transmis électroniquement au MAMROT. Une copie sera également disponible au bureau pour toute personne qui désire consulter ledit rapport.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-06-129

10. Demande de nettoyage de cours d'eau – Décharge des Gill branche 11

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage du cours d'eau Décharge des Gill branche 11;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d'eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

14-06-130

11. Congrès des maires – Inscriptions pour les 25, 26 et 27 septembre 2014

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2014 au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER M. Pierre Yelle, maire, à participer au congrès annuel de la FQM;

DE PAYER les frais d'inscription au montant de 650,00 \$, plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement, les frais d'hébergement pour un maximum de trois jours s'il y a participation à la formation pré-congrès et les repas non inclus lors du congrès, sur présentation de pièces justificatives et pour chacune des dépenses encourues;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

QUE toutes les dépenses d'un conjoint ou d'un accompagnateur sont à la charge du congressiste;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-110-00-454 « Formation élus » et 02-110-02-310 « Déplacements congrès » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-06-131

12. Pavage 132 – Rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a procédé au rapiéçage d'asphalte sur tout le territoire de la municipalité à la demande de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève au montant de 9 592,81 \$ plus les taxes applicables (9 948,77 \$ net»);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-620 « Asphalte » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-06-132

13. Mandat à la firme Aqua-Data pour l'inspection des bornes d'incendie

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la sécurité publique, la municipalité doit effectuer une vérification des débits des bornes-fontaines sur notre territoire, tous les 3 ans;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été réalisés en 2011 et que 2014 est la troisième année telle qu'exigé par le ministère de la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la firme Aqua-Data nous offre leur service professionnel pour effectuer la vérification des débits des bornes-fontaines au montant de 25 \$ par borne-fontaine, pour environ 43 bornes-fontaines, taxes et frais de déplacement en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de la firme Aqua-Data pour la réalisation des travaux;

QUE le coût total des honoraires professionnels n'excède pas un montant total net de 1 500 \$;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-413-00-521 « Entretien service aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

DÉPÔT

14. Dépôt par la secrétaire-trésorière du rapport sur les états financiers au 31 mai 2014

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer un état des revenus et dépenses de la municipalité depuis le début de l'exercice, ainsi que deux états comparatifs, indiquant d'une part les revenus et dépenses effectués, et d'autre part, ceux prévus au budget.

14-06-133

15. Autorisation de signature de l'entente pour l'utilisation d'une partie du lot 1023 à des fins d'utilité publique

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien des chemins d'hiver, inclut le rang de l'Île-Saint-Jean et que la municipalité doit faire en sorte que ces opérations d'entretien soient praticables sur toute la partie habitée dudit chemin;

CONSIDÉRANT que ledit rang de l'Île-Saint-Jean est un cul-de-sac et qu'aucun rond-point n'a été prévu ou aménagé à son extrémité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que les véhicules impliqués sont d'un format plus imposant que la moyenne et qu'un espace approprié doit être aménagé pour leur permettre de tourner et revenir sur leur chemin;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de la Marina MR. B. sise au 268, rang de l'Île-Saint-Jean coïncide à toute fin pratique, avec l'extrémité de la partie habitée dudit rang de l'Île-Saint-Jean et qu'il n'est pas utile que les services s'étendent au-delà de cet emplacement;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Banville, propriétaire de la marina et d'une partie du lot 1023, se dit d'accord pour renouveler ladite entente aux mêmes conditions que la dernière, pour qu'une partie dudit lot 1023 soit utilisée aux fins requises;

CONSIDÉRANT que ladite entente est renouvelable en même temps que l'adjudication du contrat de déneigement des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT que la durée de la présente entente est de trois ans puisque le contrat de déneigement des chemins d'hiver a été signé pour une durée de trois ans soit de l'année 2014 à 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente;

D'APPLIQUER les mesures nécessaires selon les conditions décrites dans la présente entente.

14-06-134

16. BPR – Autorisation de paiement pour l'avis préliminaire concernant le réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT que la firme BPR a réalisé un avis technique préliminaire concernant le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève à 4 494,25 \$ plus les taxes applicables (4 661,02 \$ net) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-12-721 « Infrastructure aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-06-135

17. Coopérative de services aux artistes du Bas Saint-François –
Autorisation de commandite

CONSIDÉRANT que la Coopérative de services aux artistes du Bas Saint-François demande une commandite lors de leur exposition annuelle qui aura lieu les 16 et 17 août 2014 sur le terrain de l'église de Pierreville;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER un don de 100 \$ pour cet événement;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-06-136

18. Municipalité de Wickham – Appui pour la collecte à 3 voies par la
R.G.M.R.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham demande un appui afin de demander à la Régie de gestion des matières résiduelles de mettre sur pied la collecte à trois (3) voies comprenant la collecte de matières organiques;

CONSIDÉRANT que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015 a comme objectif de réduire de 60 % la quantité de matières organiques retrouvés dans le bac noir;

CONSIDÉRANT que les matières organiques qui se retrouvent dans un site d'enfouissement produisent des gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPUYER la Municipalité de Wickham;

DE DEMANDER à la R.G.M.R. du Bas-Saint-François de mettre sur pied la collecte à 3 voies dans notre municipalité et dans les municipalités membres de la régie.

19. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

21. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs Réjean Gamelin et Yves Plante, conseillers, donnent rapport de la régie d'incendie. Monsieur Jean Duhaime, conseiller, donne rapport de ses comités dont l'OMH et la régie d'eau. Monsieur Pascal Thérout, conseiller, donne rapport de ses comités dont la régie des déchets, le ponton et remercie les gens pour la participation au relais pour la vie. Monsieur le maire, Pierre Yelle, donne rapport concernant la MRC de Nicolet-Yamaska.

14-06-137

22. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2014

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4543	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	135.23
4544	Accommodeur St-François (Essence camion - Mai)	404.91
4545	Alarme 2200 (Surveillance garage municipal 1 an)	172.46
4546	L'Annonceur (Publicité - Cahier affaire)	74.73
4547	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - avril-mai 2014)	1 854.75
4548	Biron Luc (Entretien plates-bandes-Rue des Pins)	158.09
4549	Buroplus (Fournitures de bureau)	9.83
4550	Chagnon Jacques (CCU 05 juin 2014 - 2 dossiers)	60.00
4551	Emco Ltée (Matériaux aqueduc)	2 086.52
4552	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les) (Entretien luminaires)	781.70
4553	Entreprises ployard 2000 inc. (Les) (Entretien de glissière)	2 834.13
4554	Équipement Raydan (Location + fourniture Paul et Richard)	742.32
4555	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Mai)	44.00
4556	Gamelin Réjean (CCU 05 juin 2014 - 2 dossiers)	60.00
4557	GDG Environnement (Insectes piqueurs 2/4 vers.)	56 236.01
4558	Hydro-Québec (Éclairage public - Mai)	1 028.15
4559	Industrielle Alliance assurance collective (Assurance coll. - Juin)	1 885.70
4560	Laboratoire d'environnement SM (Analyses d'eaux usées - Mai)	80.59
4561	Marina MR.B (Réservation quai)	1 209.73
4562	Martech inc. (Panneaux signalisation)	410.46
4563	Materiaux et surplus Lefebvre (Poteaux)	333.42
4564	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Mai 2014)	6 682.51
4565	Morvan Jacques (CCU 05 juin 2014 - 2 dossiers)	60.00
4566	MRC de Nicolet-Yamaska (Frais vente pour taxe)	70.00
4567	Niquet Marcel (CCU 05 juin 2014 - 2 dossiers)	60.00
4568-4569	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	602.59
4570	Péloquin Peggy (CCU 05 juin 2014 - 2 dossiers)	60.00
4571	Pierreville auto suspension enr. (Pneus pour camion et remorque)	1 186.47
4572	Crédit-Bail RCAP inc. (Location photocopieur-3 mois)	617.42

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4573	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mai 2014)	2 591.63
4574	Techniserv A.G. inc.(Réparation usine)	134.51
4575	Théroux Pascal (CCU 05 juin 2014 - 2 dossiers)	60.00
4576	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	340.00
4577	Yelle Pierre (Déplacement mai 2014)	219.66
4578	Piché Paul (Allocation cellulaire - Juin 2013)	25.00
4579	MRC de Nicolet-Yamaska (Quote-part 3/3 -Juin.)	37 199.58
4580	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Juin)	12 342.33
4581	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - juin 2014)	845.07
4582	SPAD (Société protectrice des animaux sur le territoire 2e vers.)	2 005.02
4583	Sayer Richard (Entretien ménager - Mai)	314.00
	TOTAL DES CHÈQUES	136 018.52

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4534	Comité Zip du Lac Saint-Pierre (Adhésion 2014)	40.00
4535	Fondation Québécoise du cancer (Don)	100.00
4536	Groupe ACCIsst inc. (Cotisation 2013)	1 149.75
4537	Commission scolaire la Riveraine (Don pour agenda 2014)	50.00
4538	Global Électro-Mécanique Inc. (Entretien des postes de pompage)	5 940.11
4539	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mai)	95.43
4540	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	371.11
4541	Pépinère Rive-Sud (Pommetier - Rond point rue des pins)	75.83
4542	Raymond Chabot Grant Thornton (Vérification 2013-2e partie)	2 173.03
	TOTAL DES CHÈQUES	9 995.26

DÉBOURSÉS MAI 2014

Salaires mai 2014	16 961.22
TOTAL DES DÉBOURSÉS	16 961.22

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé
Appuyé par le conseiller Pascal Théroux
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2014;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2014 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

23. Période de questions

- Surveillance policière pour le stationnement de la fabrique
- Enlèvement du panneau jaune dans le parc Jean-Crevier
- Enlèvement ou nettoyage d'une batteuse malodorante sur la Route 143

24. Conclusion

14-06-138

25. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Yves Plante
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h55.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière